

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>Département du Calvados</p> <p>Arrondissement de Caen</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DE REGISTRE</p> <p style="text-align: center;">DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal</p> <p style="text-align: center;">de la Commune de SOIGNOLLES</p> <p style="text-align: center;">14190</p>
<p><u>Date d'affichage :</u> 12 / 04 / 2024</p> <p><u>Date de convocation :</u> 27 / 03 / 2024</p> <p><u>Nombre de membres :</u></p> <p>En exercice : 10 Présents : 9 Absents : 1 Votants : 10</p>	<p>Le 2 avril 2024 à 20h30. Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme FIEFFÉ, Maire.</p> <p>Étaient présents : Mme FIEFFÉ Patricia, Mme DELALANDE Soizic, Mr BESANÇON Geoffroy, Mme LE COGUIC Ophélie, Mr LEBOYER Hugues, Mr MENARD Bruce, Mme PERREE Edwige, Mr GAUCHET Bruno, Mme HAMELIN Jocelyne.</p> <p>Mme HAGHEBAERT donne procuration à Mme LE COGUIC Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Était absente : Mme HAGHEBAERT Olympe.</p> <p>Mme PERREE a été désignée comme secrétaire de séance.</p>
<p><u>Objet :</u></p> <p>Délibération 2024-12</p> <p>PROTECTION</p> <p>SOCIALE</p> <p>COMPLEMENTAIRE</p> <p>PREVOYANCE</p>	<p>Mme le Maire présente la mise en place d'une participation sociale complémentaire prévoyance pour notre agent. Suite à une procédure de consultation, le Conseil d'Administration du CdG 14, par délibération du 28 septembre 2022, a sélectionné comme organisme assureur la « MNT – MGEN » pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « Prévoyance », pour une durée de 6 ans.</p> <p>Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 08/02/2024, la collectivité de Soignolles envisage de verser 7 € par agent et par mois, à compter du 01/09/2024.</p> <p>Il est proposé au conseil municipal : d'AUTORISER Mme le Maire à signer une convention avec l'organisme assureur « MNT – MGEN ». de VERSER 7 € par agent et par mois, à compter du 01/09/2024.</p> <p>APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DECIDE D'AUTORISER MME LE MAIRE OU SON DELEGATAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PRÉVOYANCE », AVEC L'ORGANISME ASSUREUR « MNT – MGEN » ET DE VERSER 7 € PAR AGENT ET PAR MOIS, A COMPTER DU 01/09/2024.</p>

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

Bersier
Levrault

ID : 014-211406749-20240402-DELIB_2024_12-DE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture de Caen le
08/04/2024 et publication ou
notification du **02/04/2024**

Jie

Fait et délibéré le 02 avril 2024

Le maire,
Patricia FIEFFÉ

Secrétaire de séance
Edwige PERREZ

[Signature]



[Signature]